

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3867-2013 Phase 3

Date : 5 février 2018

| HEURE | REMARQUES |
|-----------------|--|
| 9 h 32 | Début de l'audience |
| 9 h 33 | Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière |
| 9 h 34 | Remarques préliminaires de M. Laurent Pilotto sur le déroulement de l'audience. Il mentionne que le souhait de la Régie est de compléter l'audience aujourd'hui, quitte à terminer un peu après 15 h 30 |
| 9 h 36 | <u>M^e Hugo Sigouin-Plasse (Énergir) dépose :</u> <u>Argumentation d'Énergir, non cotée</u> |
| 9 h 37 | Argumentation d'Énergir par M ^e Sigouin-Plasse |
| 9 h 49 | En référence au paragraphe 20 de la page 5 de l'argumentation, commentaire de M ^e Marc Turgeon à l'effet que la question n'a jamais été débattue en tarifaire |
| 9 h 49 à 9 h 52 | Discussions entre M ^e Sigouin-Plasse et M ^e Turgeon |
| 9 h 52 | Poursuite de l'argumentation d'Énergir par M ^e Sigouin-Plasse |
| 10 h 03 | Fin d'une partie de l'argumentation d'Énergir par M ^e Sigouin-Plasse |
| 10 h 03 | Argumentation d'Énergir par M ^e Philip Thibodeau |
| 10 h 19 | Fin de l'argumentation d'Énergir par M ^e Philip Thibodeau |
| 10 h 19 | Argumentation d'Énergir par M ^e Sigouin-Plasse |
| 10 h 34 | Fin de l'argumentation d'Énergir par M ^e Sigouin-Plasse |
| 10 h 34 | L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 50 |
| 10 h 55 | Reprise de l'audience |
| 10 h 55 | Questions par Mme Louise Pelletier, M ^e Turgeon et M. Pilotto à M ^e Sigouin-Plasse |
| 11 h 35 | Fin des questions par Mme Louise Pelletier, M ^e Turgeon et M. Pilotto à M ^e Sigouin-Plasse |
| 11 h 36 | Argumentation de l'ACIG par M ^e Guy Sarault |
| 11 h 55 | Fin de l'argumentation de l'ACIG par M ^e Guy Sarault |
| 11 h 55 | L'audience est suspendue jusqu'à 13 h |
| 12 h 59 | Reprise de l'audience |
| 12 h 59 | M ^e Sigouin-Plasse indique avoir eu le temps, sur l'heure du dîner, de prendre connaissance que très rapidement de la lettre de M ^e Éric David relatant la position d'OC, à laquelle sont annexés les commentaires d'un expert et d'un analyste à l'égard de pratiques qui se retrouvent ailleurs qu'au Canada. Il demande d'avoir l'opportunité de prendre plus amplement connaissance de la position d'OC et de l'annexe et d'y répliquer. À cet effet, il propose soit que l'audience se termine demain ou qu'il puisse répliquer par écrit |

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3867-2013 Phase 3

Date : 5 février 2018

| HEURE | REMARQUES |
|--------------|--|
| 13 h 01 | La formation délibère |
| 13 h 02 | M. Pilotto indique que la Régie préfère que l'audience se termine demain par la réplique d'Énergir |
| 13 h 03 | <u>M^e André Turmel (FCEI) dépose :</u> <u>Plan d'argumentation de la FCEI, non coté</u> |
| 13 h 04 | Argumentation de la FCEI par M ^e Turmel |
| 13 h 24 | Fin de l'argumentation de la FCEI par M ^e Turmel |
| 13 h 24 | Questions par Mme Pelletier et M ^e Turgeon à M ^e Turmel |
| 13 h 30 | Fin des questions par Mme Pelletier et M ^e Turgeon à M ^e Turmel |
| 13 h 32 | Argumentation du ROÉÉ par M ^e Franklin S. Gertler |
| 14 h 30 | Fin de l'argumentation du ROÉÉ par M ^e Franklin S. Gertler |
| 14 h 31 | <u>M^e Gertler dépose :</u> Atco Gas and Pipelines Ltd. c. Alberta (Energy Utilities Board) [2006] 1 R.C.S. 140, non coté |
| 14 h 32 | M ^e Dominique Neuman (SÉ) invite les membres de la formation à avoir à l'écran sa plaidoirie (C-SÉ-0054), puisqu'il n'en a pas de copies papiers, ainsi que sa preuve (C-SÉ-0049), à laquelle il fera référence lors de sa plaidoirie |
| 14 h 33 | L'audience est suspendue |
| 14 h 50 | Reprise de l'audience |
| 14 h 50 | Argumentation de SÉ par M ^e Neuman |
| 15 h 08 | Rectification apportée par M. Pilotto relativement au projet Ste-Sophie, auquel M ^e Neuman a fait mention |
| 15 h 09 | Poursuite de l'argumentation de SÉ par M ^e Neuman |
| 15 h 27 | Fin de l'argumentation de SÉ par M ^e Neuman |
| 15 h 27 | Précisions demandées à M ^e Neuman par Mme Pelletier et M ^e Turgeon quant à l'utilisation du terme « réglemmentateur » |
| 15 h 29 | Questions par M ^e Turgeon et M. Pilotto à M ^e Neuman |
| 15 h 42 | Fin des questions par M ^e Turgeon et M. Pilotto à M ^e Neuman |
| 15 h 43 | M ^e Neuman réitère qu'il ne pourra être présent à l'audience de demain, tel qu'annoncé dans sa lettre du 31 janvier 2018 |
| 15 h 43 | L'audience est ajournée au 6 février 2018 à 9 h 30 |
| | Johanne Lebus, greffière-audicière |

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 5 FÉVRIER 2018

DOSSIER : R-3867-2013 PHASE 3, SUJET B

Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M. Laurent Pilotto (Président de la formation), de même que M^e Marc Turgeon et Mme Louise Pelletier**

Le procureur de la Régie est : **M^e Amélie Cardinal**

La **requérante** est :

ÉNERGIR, S.E.C.

Représentée par M^e Hugo Sigouin-Plasse et M^e Philip Thibodeau

Les **intervenants** reconnus pour la phase 3 qui participent à la présente audience sont :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)

Représentée par M^e Guy Sarault

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Représentée par M^e André Turmel

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)

Représenté par M^e Franklin S. Gertler

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (SÉ)

Représentée par M^e Dominique Neuman

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

DÉBUT : 9 h 32

DÎNER : 11 h 55

REPRISE : 12 h 59

AJOURNEMENT : 15 h 43

